

Paris, le 5 avril 2023

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Objet : *allocation d'enseignement et retraite - demande de publication du décret mentionné dans l'article 14 de la loi n° 91-715*

Madame la Première ministre,

Afin de faciliter le recrutement des enseignants intervenant dans le premier et le second degré, une allocation d'enseignement a été versée dans les années 90 à certains candidats aux concours de recrutement de l'Éducation nationale pendant une à deux années d'études et de préparation aux concours.

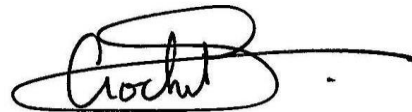
Les périodes de bénéfice de l'allocation devraient être prises en compte pour la retraite, si l'on s'en réfère à l'article 14 de la loi n° 91-715. Toutefois les conditions d'application sont renvoyées dans cet article à un décret en Conseil d'État qui n'a jamais été pris.

La durée d'assurance requise dans les années 90 pour une carrière complète était de 37,5 annuités et il n'y avait pas de décote. Dans la majorité des cas, l'impact de la reconnaissance d'une ou deux années d'allocation sur la retraite aurait vraisemblablement été minime, voire inexistant en fin de carrière.

Depuis, avec l'allongement de la durée d'assurance requise à 43 annuités et la mise en place d'une décote à 5% par annuité manquante, pour les personnels concernés, l'absence de la reconnaissance de ces années impactera de façon non négligeable le montant de leur future pension.

En conséquence, le SE-Unsa vous demande de prendre rapidement les dispositions règlementaires évoquées dans la loi, de telle sorte que soit mis un terme à cette situation.

Je vous prie de croire, Madame la Première ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à :

- *M. Pap N'DIAYE, Ministre de l'Éducation et de la jeunesse*
- *M. François WEIL, Conseiller Éducation, Jeunesse Enseignement supérieur et Sports*
- *M. Gwenaël FRONTIN, Conseiller auprès de la Première ministre, chargé des Relations sociales*
- *M. Laurent CRUSSON, Directeur adjoint du cabinet, conseiller social de M. le ministre de l'Éducation nationale*